



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



NON RATIFIÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le **2 septembre 2026**, à **16h30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont :

Étaient présents les conseillères et conseillers **MANON GAUMOND, CLAIRE MAILHOT, LUCIE RIENDEAU, ET PATRICK MÉTIVIER.**

Étaient absents les conseillers **MARTIN LAVOIE** et **MATHIEU LYMBURNER.**

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse **MICHELLE CHAMPAGNE.**

Monsieur **JEAN-SÉBASTIEN GAGNON**, directeur général et monsieur **STÉPHANE BROCHU**, greffier par intérim étaient également présents.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
2 SEPTEMBRE 2026, À 16H30**

	1.	PÉRIODE D'INFORMATION
N.M.	1.1	Période d'information
2026-09-380	2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
N.M.	4.	PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
	8.	AFFAIRES COURANTES
	8.3	DIRECTION DU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
2026-09-381	8.3.1	Approbation d'une entente intermunicipale pour la mise en commun temporaire des services de la greffière de la Ville de Cowansville
2026-09-382	12.	LEVÉE DE LA SÉANCE

N.M.

PÉRIODE D'INFORMATION

Intervention de monsieur Jean-Sébastien Gagnon, directeur général :

- Présente l'entente intermunicipale conclue entre la Ville de Bromont et la Ville de Cowansville, laquelle prévoit le soutien temporaire de la greffière de la Ville de Cowansville lors des séances municipales de septembre et d'octobre de la Ville de Bromont.



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

2026-09-380

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**
APPUYÉ PAR **MANON GAUMOND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 2 septembre 2026, tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne ne se prévaut de la première période de questions.

2026-09-381

APPROBATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA MISE EN COMMUN TEMPORAIRE DES SERVICES DE LA GREFFIÈRE DE LA VILLE DE COWANSVILLE

ATTENDU QUE la Direction du service du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Bromont connaît actuellement une situation de sous-effectif;

ATTENDU QU'il est primordial de nommer une personne au poste de greffière par intérim pour assurer le bon déroulement des séances du conseil municipal de la Ville de Bromont et effectuer certaines tâches relevant du greffe et des affaires juridiques nécessaires à la continuité des opérations municipales;

ATTENDU QUE la Ville de Cowansville, dans un esprit de collaboration et d'entraide intermunicipale, est disposée à soutenir temporairement la Ville de Bromont afin de répondre à ses besoins opérationnels;

ATTENDU l'intention des parties de convenir d'une entente intermunicipale suivant les dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ayant pour objet de définir les modalités, les droits et les obligations des deux villes entourant le travail de Mme Julie Lamarche durant la période où elle cumulera les fonctions;

IL EST PROPOSÉ PAR **MANON GAUMOND**
APPUYÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le directeur général à finaliser et signer l'entente intermunicipale pour la mise en commun temporaire des services de la greffière de la Ville de Cowansville, et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de ces dépenses, le cas échéant.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

2026-09-382

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 16h38.

ADOPTÉE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

MICHELLE CHAMPAGNE, MAIRESSE

STÉPHANE BROCHU, GREFFIER PAR INTÉRIM

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 8 septembre 2026.

MICHELLE CHAMPAGNE, MAIRESSE

JULIE LAMARCHE, GREFFIÈRE PAR INTÉRIM